

La pétition de Saint-Genest-Malifaux nous apprend qu'un personnage influent du pays s'était fait fort de conserver le titre de chef-lieu à Marlhes si on voulait lui donner cinquante louis pour faire le voyage de Paris. Faut-il croire cela ? N'est-ce pas une imputation malveillante des champions de Saint-Genest ? Au reste, c'eût été payer un peu cher l'honneur d'être chef-lieu de canton, surtout dans le cas présent, le canton de Marlhes ne se composant plus, comme on a vu, que de deux paroisses.

La demande qui avait le plus de chance de réussite est celle de Julié, qui fut accueillie par le conseil général du département, et proposée à l'Assemblée nationale avec une série d'autres changements à opérer dans le district de Villefranche. Le conseil de ce district avait demandé que le chef-lieu du canton de Saint-Bonnet-des-Brûyères, qu'on avait proposé de porter à Aigueperse, en créant Poule chef-lieu d'un autre canton, embrassant une partie de celui de Beaujeu, fût au contraire transféré à Saint-Igny-de-Vair, « comme l'avait proposé le citoyen Clerjon, » et qu'on joignît à ce canton trop petit les paroisses de Monsol et de Saint-Christophe-la-Montagne. En conséquence, le conseil général proposa, pour recevoir la sanction de l'assemblée primaire, les changements suivants :

1° Que le canton de la campagne de Villefranche soit composé des paroisses de Saint-Etienne-la-Varenne, Vaux, Saint-Saturnin, Montmelas, Cogny, Lacenas, Denicé, Pouilly-le-Châtel, Chervinges, Ouilly, Arnas, Saint-Julien, Blacé et Arbussonnas ;

2° Que le canton de Belleville soit composé de la ville